

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D170928-02

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE, Isabelle VATANT

Secrétaire de séance : Eveline DAVIN

OBJET : Finances – Abattements fiscaux

Vu l'article 1411 II. 2. du code général des impôts,

Considérant que le Conseil Municipal a institué un abattement général à la base, facultatif, dont le taux a été fixé à 15 % de la valeur locative moyenne des logements soit le taux maximal autorisé. De nombreuses villes ont supprimé cet abattement

Considérant le contexte de diminution des dotations de l'Etat, il apparaît opportun de réviser la politique d'abattement de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué,
- ✓ charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 29 septembre 2017

Le Maire,